



Ville d'Angoulême
Extrait du registre des délibérations

Travaux d'effacement des réseaux publics d'électricité rue de Montmoreau

DE20150209_24	Conseil municipal du 9 février 2015
Rapporteuse : Véronique DE MAILLARD	Télétransmise à la Préfecture le 11 FEV. 2015 Affichée le 11 février 2015

L'an deux mille quinze le neuf février à 18 heures 00, les membres du Conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville suivant la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire en application des articles L 2121.9, L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales

Date de convocation : 22 janvier 2015

Membres présents :

M. BONNEFONT, M. CAZENAVE, Mme GARCIA, M. YOU, Mme LEGRAND, M. ELIE, Mme VOUVET, M. GUITTON, Mme LAGRANGE, M. BOURGOIN, Mme DE MAILLARD, M. MONIER, Mme WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, M. DEBROSSE, Mme FAVE, Mme CHAUVET, M. MARQUET, M. BOUAZZA, Mme BOUTTEMY, M. GATELLIER, Mme FRANÇOIS-ROUGIER, Mme ARLOT, Mme LASBUGUES, M. PIERRE-JUSTIN, Mme DUBOIS, M. POUSSET, M. OZDEMIR, Mme BIDOIRE, Mme MACULA, M. ACHARKI, Mme BOURGOGNE, M. LE MAUFF, M. CHUPIN, M. BOUAZZA, M. PAIN, M. BOUCHAUD, Mme RICCI, Mme PEREZ, Mme COUTANT, M. SARDIN

Était absent :

Mme SERRALHEIRO

Ont donné procuration :

- M. VERGNAUD à Mme LEGRAND
- M. LAVAUD à Mme PEREZ

Certifié exécutoire
Pour le Maire,
Le(La) Directeur(rice) Général(e)
Adjoint(e)

Secrétaire de séance : Mme Samantha BOURGOGNE

**Travaux d'effacement des réseaux publics d'électricité rue
de Montmoreau**

Espaces Publics
id : 826

Conseil municipal
9 février 2015

24

Rapporteuse : Véronique DE MAILLARD

Dans le cadre des travaux de réaménagement de la rue de Montmoreau, la Ville souhaite réaliser les effacements des réseaux publics de distribution d'électricité rue de Montmoreau.

Le Département subventionne ces travaux à hauteur de 15 % du montant hors taxes.

La Ville n'ayant pas mutualisé les redevances d'occupation du domaine public communal pour les réseaux d'électricité et de télécommunications, le Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz de la Charente (SDEG 16) ne finance ces travaux qu'à hauteur de 20 % du montant hors taxes.

En conséquence, la Ville contribue à hauteur de 65 % du montant hors taxes des travaux dont les financements s'établissent de la façon suivante :

- Montant total HT des travaux :	380 500,00 €
- Subvention du Département (15 % du HT)	57 075,00 €
- Financement du SDEG 16 (20 % du HT)	76 100,00 €
- Contribution maximum de la Commune (65 % du montant HT)	247 325,00 €

La Ville d'Angoulême n'aura à verser au SDEG 16 que le montant de sa contribution, ce dernier faisant son affaire de la récupération de la T.V.A. soit une somme de 76 100 €.

Il vous est proposé d'approuver le plan de financement présenté et les versements au Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz de la Charente, à sa demande, de la contribution maximum de **247 325 € (DEUX CENT QUARANTE-SEPT MILLE TROIS CENT VINGT-CINQ EUROS)**

Les dépenses en résultant sont inscrites au budget

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, adopte la proposition de la rapporteure.

Fait et délibéré au Conseil Municipal le dit jour
9 février 2015

Pour extrait conforme,
P/Le Maire,
l'Adjoint



